

SYNDICATS NATIONAUX

CGT INSEE

Tél : 01 41 17 58 91
Fax : 01 41 17 61 21

FO INSEE

Tél : 01 41 17 51 83
Fax : 01 41 17 54 76

CFDT INSEE

Tél : 01 41 17 58 90
Fax : 01 41 17 61 21

Paris, le 28 novembre 2002,

M. le Secrétaire Général de l'INSEE
Timbre C001
18 Bd Adolphe Pinard
75675 Paris Cedex 14

Objet : demande de création d'un groupe de travail sur l'emploi des enquêteurs lors du Recensement rénové de la Population.

Lors de la réunion d'information organisée à l'intention des organisations syndicales par le directeur du Projet RRP, le 18 novembre 2002, l'implication du réseau d'enquêteurs de l'INSEE a été abordée.

M. Godinot nous a rappelé la position actuelle de la Direction de l'INSEE. Le réseau d'enquêteurs devrait prioritairement se consacrer aux enquêtes de contrôle du recensement et au recensement des communautés. Dans les zones où ne se trouveraient pas d'enquêteurs en activité ou à une distance estimée trop importante par les responsables, l'INSEE recruterait des pigistes pour réaliser ces tâches.

Par contre, pour ses besoins en superviseurs « externes », la Direction de l'INSEE se refuse pour l'instant à solliciter des enquêteurs du réseau, sans que les raisons invoquées n'apparaissent très claires.

Nos organisations syndicales ont soulevé avec vous quelques interrogations concernant ces choix, lors de la rencontre Direction de l'INSEE avec les Syndicats Nationaux du 19 novembre.

Nous avons demandé la création d'un groupe de travail syndicats direction qui puisse aborder les questions suivantes :

- quel sera le volume de travail confié à chaque enquêteur du réseau actuel dans le cadre des enquêtes de contrôle et du recensement des communautés ?
- quelle sera la rétribution de ces travaux, sachant que dans cette période de l'année, le recensement se substituera largement aux enquêtes ménages ?

Nous ne pouvons que souhaiter que les enquêteurs oeuvrent à la bonne qualité du recensement, mais à condition que la charge de travail et leur rétribution soient convenables.

- enfin, dans la mesure où les Directions régionales concernées n'ont besoin que d'un nombre limité de superviseurs externes, pourquoi ne pas étudier concrètement la possibilité d'y employer un certain nombre d'enquêteurs du réseau ou d'anciens enquêteurs à qui l'INSEE ne confie plus d'enquêtes à cause de la redéfinition de l'échantillon maître en 2000 ?

Nous souhaitons une réponse rapide à notre demande, dont certains réseaux se sont déjà fait l'écho, et qui sera sans doute abordée lors des réunions de fin d'année des réseaux régionaux.

**Timbre Y 101 (CFDT) ; Timbre Y 301 (FO) ; Timbre Y 401 (CGT) : 18 Bd Adolphe Pinard
75675 Paris cedex 14**
